



**Commune de Lucens**

**Municipalité**

Sécurité publique

---

Préavis n° 12 – 2018  
au Conseil communal

**"Achat véhicule pour le service de sécurité publique"**

**Crédit demandé : Fr. 21'500.00**

Lucens, le 05 novembre 2018

## Table des matières

|          |                                                                 |          |
|----------|-----------------------------------------------------------------|----------|
| <b>1</b> | <b><i>Objet du préavis</i></b>                                  | <b>3</b> |
| <b>2</b> | <b><i>Préambule</i></b>                                         | <b>3</b> |
| <b>3</b> | <b><i>Situation actuelle</i></b>                                | <b>3</b> |
| <b>4</b> | <b><i>En résumé</i></b>                                         | <b>4</b> |
| <b>5</b> | <b><i>Type de véhicule</i></b>                                  | <b>4</b> |
| <b>6</b> | <b><i>Coûts</i></b>                                             | <b>4</b> |
| <b>7</b> | <b><i>Financement</i></b>                                       | <b>4</b> |
| <b>8</b> | <b><i>Planification estimée de la réception du véhicule</i></b> | <b>5</b> |
| <b>9</b> | <b><i>Conclusions</i></b>                                       | <b>5</b> |

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

## **1 Objet du préavis**

Le présent préavis a pour but le financement de l'achat d'un véhicule pour le service de sécurité publique.

## **2 Préambule**

Force est de constater que notre commune a particulièrement grandi avec la fusion des localités au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et des nouveaux quartiers d'habitations ou de nouvelles zones d'activités.

Selon le cahier des charges dévolu à notre Assistant de Sécurité Publique (ASP), une grande partie des prestations assurées par ce service nécessite des ressources humaines et aussi des ressources mécaniques. Pour ce faire il est important que le parc véhicules soit adapté à la situation.

## **3 Situation actuelle**

Actuellement notre ASP, M. Fernand Pedersoli, effectue les tâches liées à son cahier des charges (par exemple : la mise à jour des affichages publics ainsi que le contrôle de l'éclairage public sur tout le territoire communal).

Depuis la fusion, M. Fernand Pedersoli effectue env. 6'000 km par année au moyen de son véhicule privé, et la Commune de Lucens lui verse Fr. 2'000.00 par an pour l'utilisation de ce véhicule, ce qui ne correspond pas à la réalité des coûts occasionnés par ces déplacements.

Comparativement, pour le service des eaux, le coût du véhicule est de l'ordre de Fr. 4'200.00 par an et pour le véhicule du service de conciergerie, le coût est de Fr. 3'500.- par an.

De plus, lors d'une demande de signalisation sur la voie publique c'est le service de voirie qui met en place la signalisation, car le véhicule privé de M. Fernand Pedersoli n'est pas adapté au transport de la signalisation.

#### **4 En résumé**

L'achat d'un véhicule dédié à cette fonction apporterait une meilleure visibilité de notre service de sécurité publique.

Actuellement, c'est le service de voirie qui met en place la signalisation provisoire (triopan) à l'avenir cette tâche pourra être effectuée par le service de sécurité publique.

Ce qui permet au service de sécurité publique d'avoir une meilleure indépendance lors d'intervention sur la voie publique.

#### **5 Type de véhicule**

Ford transit connect T200 trend (image non contractuelle)



#### **6 Coûts**

Le prix du véhicule est de Fr. 21'500.- réparti comme suit :

- Achat du véhicule : Fr. 19'000.-
- Equipement d'hiver et signalétique : Fr. 2'500.-

#### **7 Financement**

Cet achat serait financé par la trésorerie courante.

## 8 Planification estimée de la réception du véhicule

Le véhicule serait livré en mars 2019.

## 9 Conclusions

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Communal de Lucens,  
Vu le préavis municipal N° 12-2018  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
Où le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

### décide

1. D'autoriser la Municipalité à acheter un véhicule pour le service de sécurité publique pour un montant de Fr. 21'500.00.
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet achat de Fr. 21'500.00 par le biais de la trésorerie courante.
3. D'amortir ce montant de Fr. 21'500.00 sur dix ans.

Municipal responsable : Daniel Juillard

Approuvé en séance de Municipalité le 05 novembre 2018

Le Syndic :

  
P. Gavillet

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



La Secrétaire :

  
C.-L. Cruchet